

# SNAZAROO SPECIAL FX GREEN ZOMBIE GEL BLOOD

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat  
Date d'émission: 20.09.2024 Date de révision: 20.09.2024 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                    |                                              |
|--------------------|----------------------------------------------|
| Forme du produit   | : Mélange                                    |
| Nom commercial     | : SNAZAROO SPECIAL FX GREEN ZOMBIE GEL BLOOD |
| Type de produit    | : Produit cosmétique                         |
| Groupe de produits | : Mélange                                    |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|                                     |                                     |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Destiné au grand public             |                                     |
| Catégorie d'usage principal         | : Utilisation par les consommateurs |
| Utilisation de la substance/mélange | : Cosmétiques                       |
| Fonction ou catégorie d'utilisation | : Cosmétiques                       |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

COLART EUROPE SAS SAS  
5 rue René Panhard 72021 Le Mans Cedex 2  
72021 LeMans  
France  
T +44 208 424 3270  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

##### Autres

Colart International Holdings LTD  
The MediaWorks Building  
191 Wood Lane  
GB- W12 7FP London – London  
United Kingdom  
T 02084243200  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

##### Fournisseur

Colart France  
Zone Industrielle Nord 5 Rue René Panhard, +33 2 43 83 83 00  
Le Mans  
France  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|                  |                                                                                                                                                                           |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro d'urgence | : +33 2 43 83 83 00 (Monday- Thursday: 8:00-12:00 13:30-16:00 , Friday: 8:00-12:00 CET Language French); (+44) 2084243200 Monday-Friday: 9:00-17:00 GMT Language English) |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|                                              |                  |
|----------------------------------------------|------------------|
| Fermeture de sécurité pour enfants           | : Non applicable |
| Indications de danger détectables au toucher | : Non applicable |

# SNAZAROO SPECIAL FX GREEN ZOMBIE GEL BLOOD

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                                        | Identificateur de produit | %   | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--------------------------------------------|---------------------------|-----|-----------------------------------------------------------|
| SNAZAROO SPECIAL FX GREEN ZOMBIE GEL BLOOD | -                         | 100 | Non classé                                                |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins général                    | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et les lèvres.                                                                      |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                                                  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante. |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.                                                                                       |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche à l'eau. En cas de malaise consulter un médecin.                                                                                                                               |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                  |                                                                             |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Symptômes/effets | : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------|

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                |                                                             |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------|

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                   |                            |
|-------------------|----------------------------|
| Danger d'incendie | : Aucun risque d'incendie. |
|-------------------|----------------------------|

### 5.3. Conseils aux pompiers

|                                         |                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.                                    |

# SNAZAROO SPECIAL FX GREEN ZOMBIE GEL BLOOD

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Ventiler la zone de déversement.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil. Stocker dans un endroit sec.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SNAZAROO SPECIAL FX GREEN ZOMBIE GEL BLOOD

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

**Contrôles techniques appropriés:**

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

**Protection oculaire:**

Eviter le contact avec les yeux

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

**Protection des mains:**

Ne nécessite pas de mesure spécifique ou particulière. Respecter les règles générales d'hygiène industrielle

##### 8.2.2.3. Protection respiratoire

**Protection respiratoire:**

Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                |                    |
|------------------------------------------------|--------------------|
| État physique                                  | : Liquide          |
| Couleur                                        | : Vert.            |
| Apparence                                      | : Liquide.         |
| Odeur                                          | : caractéristique. |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible   |
| Point de fusion                                | : Non applicable   |
| Point de congélation                           | : Pas disponible   |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible   |
| Inflammabilité                                 | : Non applicable   |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Pas disponible   |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible   |
| Point d'éclair                                 | : Pas disponible   |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible   |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible   |
| pH                                             | : 6 – 8            |
| Viscosité, cinématique                         | : Pas disponible   |
| Solubilité                                     | : Pas disponible   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible   |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible   |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible   |
| Masse volumique                                | : Pas disponible   |
| Densité relative                               | : Pas disponible   |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible   |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable   |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SNAZAROO SPECIAL FX GREEN ZOMBIE GEL BLOOD

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                                                                              |              |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)                                                       | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)                                                     | : Non classé |
| Toxicité aiguë (Inhalation)                                                  | : Non classé |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                         | : Non classé |
|                                                                              | pH: 6 – 8    |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Non classé |
|                                                                              | pH: 6 – 8    |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé |
| Cancérogénicité                                                              | : Non classé |
| Toxicité pour la reproduction                                                | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé |
| Danger par aspiration                                                        | : Non classé |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|                                                         |                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ecologie - général                                      | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) | : Non classé                                                                                                                                          |

# SNAZAROO SPECIAL FX GREEN ZOMBIE GEL BLOOD

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN

| ADR                                                | IMDG           | IATA           | ADN            |
|----------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification        |                |                |                |
| Non réglementé pour le transport                   |                |                |                |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport        |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.4. Groupe d'emballage                           |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                 |                |                |                |
| Non réglementé                                     | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles     |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

# SNAZAROO SPECIAL FX GREEN ZOMBIE GEL BLOOD

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### Transport aérien

Non réglementé

### Transport par voie fluviale

Non réglementé

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Règlement sur les cosmétiques (CE 1223/2009)

Non applicable.

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Autres informations

: INGREDIENTS: AQUA/WATER/EAU, PROPYLENE GLYCOL, GLYCERIN, METHYLHYDROXYPROPYLCELLULOSE, PHENOXYETHANOL, YELLOW 5 (CI 19140), ETHYLHEXYLGLYCERIN, BLUE 1 LAKE (CI 42090).

# SNAZAROO SPECIAL FX GREEN ZOMBIE GEL BLOOD

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Fiche de données de sécurité valable pour les : FR - France  
 régions

Fiche de données de sécurité (FDS), UE